

AFC AMANETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 01/10/2024, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « AFC AMANETT SICAV » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan au 31/03/2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « AFC AMANETT SICAV », arrêtés au 31 mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention qu'au cours de la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 : la société « AFC AMANETT SICAV » n'a pas respecté de manière permanente les dispositions de l'article 2 et de l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, et ce, en employant :

- Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités. Ce taux est de 57,14% au 31/03/2026.
- Plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidités. Ce taux est de 34,19% au 31/03/2026.
- Plus de 10% de son actif en des conventions de pensions livrées de titres d'emprunt de l'Etat. Ce ratio est de 10,20% au 31/03/2026.

Tunis, le 30/04/2026

Le commissaire aux comptes
Auditing& Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

AFC AMANETT SICAV
BILAN ARRETE AU 31-03-2026

BILANS		NOTE	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLETITRES	AC1	130 481 178	45 995 440	99 239 067
AC1-A	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0	0
AC1-B	Obligations et valeurs assimilées		115 401 775	26 180 871	87 441 562
AC1-C	Autres valeurs (Titres OPCVM)		15 079 403	19 814 569	11 797 505
AC2	Placementsmonétairesetdisponibilités	AC2	174 138 846	168 924 259	176 440 561
AC2-A	Placements monétaires	AC2-A	154 161 458	145 462 779	171 579 032
AC2-B	Disponibilités	AC2-B	19 977 388	23 461 480	4 861 529
AC3	Créances d'exploitation	AC3	63 311	161 103	56 686
TOTAL ACTIF			304 683 335	215 080 802	275 736 314
PASSIF					
PA1	Opérateurs créditeurs	PA1	97 845	75 681	52 228
PA2	Autres créditeurs divers	PA2	114 088	45 646	103 910
TOTAL PASSIF			211 933	121 327	156 138
ACTIF NET			304 471 402	214 959 475	275 580 176
CP1	Capital	CP1	300 117 710	208 451 230	255 342 850
CP2	Sommes capitalisables	CP2	4 353 692	6 508 245	20 237 326
CP2-B	Sommes capitalisables de la période		4 353 692	6 508 245	20 237 326
ACTIF NET			304 471 402	214 959 475	275 580 176
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			304 683 335	215 080 802	275 736 314

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 31-03-2026

ETATS DE RESULTAT		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2026	01/10/2024	01/10/2024
			au	au	au
			31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	Revenus de portefeuille-titres	PR1	1 932 961	493 020	3 603 855
PR1-A	Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 932 961	493 020	3 587 935
PR1-B	Dividendes		0	0	15 920
PR2	Revenus des placements monétaires	PR2	3 386 267	3 576 964	17 022 023
REVENUS DES PLACEMENTS			5 319 228	4 069 984	20 625 878
CH1	Charges de gestion des placements	CH1	-730 462	-479 154	-2 689 831
REVENU NET DES PLACEMENTS			4 588 766	3 590 830	17 936 047
CH2	Autres charges d'exploitation	CH2	-107 967	-66 471	-374 057
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 480 799	3 524 359	17 561 990
PR4	Régularisations du résultat d'exploitation		-127 107	2 983 886	2 675 336
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			4 353 692	6 508 245	20 237 326
PR4-A	Régularisations du résultat d'exploitation (Annulation)		127 107	-2 983 886	-2 675 336
PR4-B	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		219 488	192 317	235 529
PR4-C	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	30 181	865 966
PR4-D	Frais de négociation de titres		-465	-1 266	-2 427
RESULTAT NET DE LA PERIODE			4 699 822	3 745 591	18 661 058

AFC AMANETT SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 31-03-2026

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026 Montants en Dinars	Période du 01/10/2024 au 31/03/2025 Montants en Dinars	Période du 01/10/2024 au 31/12/2025 Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	4 699 822	3 745 591	18 661 058
AN1-A Résultat d'exploitation	4 480 799	3 524 359	17 561 990
AN1-B Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	219 488	192 317	235 529
AN1-C Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	30 181	865 966
AN1-D Frais de négociation de titres	-465	-1 266	-2 427
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	24 191 404	210 213 884	255 919 118
SOUSCRIPTIONS	133 825 200	305 741 690	714 125 235
AN3-A Capital	122 622 900	300 966 400	686 510 600
AN3-B Régularisation des sommes non distribuables	570 776	108 930	1 181 510
AN3-C Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos	9 760 517	0	0
AN3-D Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	871 007	4 666 360	26 433 125
RACHATS	-109 633 796	-95 527 806	-458 206 117
AN3-E Capital	-100 181 500	-93 782 800	-433 265 900
AN3-F Régularisation des sommes non distribuables	-479 951	-62 532	-1 182 428
AN3-G Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos	-7 974 230	0	0
AN3-H Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-998 115	-1 682 474	-23 757 789
VARIATION DE L'ACTIF NET	28 891 226	213 959 475	274 580 176
AN4 ACTIF NET			
AN4-A En début de période	275 580 176	1 000 000	1 000 000
AN4-B En fin de période	304 471 402	214 959 475	275 580 176
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A En début de période	2 542 447	10 000	10 000
AN5-B En fin de période	2 766 861	2 081 836	2 542 447
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- En début de période	108,392	100,000	100,000
B- En fin de période	110,042	103,255	108,392
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,17%	6,56%	6,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/03/2026

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AFC AMANETT SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type capitalisation ayant pour principal objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Titulaire de l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 11 juin 2024 sous le numéro 37-2024, elle a été constituée le 1^{er} octobre 2024 sous l'égide du code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

L'ouverture de AFC AMANETT SICAV au public a commencé le 05 décembre 2024 après obtention du visa du Conseil du Marché Financier de son prospectus d'émission en date du 03 décembre 2024 sous le numéro 24/1142.

L'intermédiaire en bourse Arab Financial Consultants (AFC) et la banque Arab Tunisian Bank (ATB) sont respectivement le gestionnaire et le dépositaire de AFC AMANETT SICAV.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés

comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01/01/2018.

AFC AMANETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période

3-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. EXERCICE COMPTABLE ET PERIODE INTERMEDIAIRE

Conformément au paragraphe III.1 du prospectus d'émission de AFC AMANETT SICAV, l'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Toutefois, par exception, le premier exercice a compris toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution, soit le 01/10/2024, jusqu'au 31/12/2025.

5. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à **130 481 177** dinars et de détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif net
AC1- B.1 Obligations de sociétés			79 200 000	81 804 170	26,87%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-3	40 000	1 600 000	1 615 823	0,53%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	40 000	1 600 000	1 613 256	0,53%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	15 000	1 500 000	1 559 845	0,51%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	25 000	2 500 000	2 613 685	0,86%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	40 000	4 000 000	4 017 648	1,32%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	30 000	3 000 000	3 216 507	1,06%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	16 000	1 280 000	1 301 221	0,43%
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEASE SUB 2025-1	40 000	4 000 000	4 166 732	1,37%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000	2 121 030	0,70%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1	60 000	6 000 000	6 387 656	2,10%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	30 000	3 000 000	3 226 692	1,06%
TN0002601011	STB 2008/1 Cat D	60 000	1 920 000	2 047 695	0,67%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	20 000	1 200 000	1 294 065	0,43%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	20 000	1 600 000	1 718 581	0,56%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2	20 000	1 600 000	1 672 171	0,55%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1	15 000	1 500 000	1 608 164	0,53%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	50 000	5 000 000	5 146 280	1,69%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2	55 000	5 500 000	5 584 287	1,83%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1	30 000	3 000 000	3 108 250	1,02%
TNQK7QIECB53	AB SUB 2025-2 (5ans)	50 000	5 000 000	5 127 691	1,68%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 (7ans)	50 000	5 000 000	5 129 094	1,69%
TNQXCLYWABG2	AB SUB 2026-1	50 000	5 000 000	5 008 830	1,65%
TNUVSEHTMT81	BTK LEAS SUB 2026-1	24 000	2 400 000	2 407 101	0,79%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 TF	16 000	1 600 000	1 619 574	0,53%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 TV	24 000	2 400 000	2 429 530	0,80%
TNDCN0PSCAD9	TAYSIR 2026-1	15 000	1 500 000	1 515 143	0,50%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	45 000	4 500 000	4 547 619	1,49%
AC1- B.2 Emprunt national			28 665 200	29 568 261	9,71%
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 B	50 000	5 000 000	5 147 990	1,69%
TNFC807A98F4	EMP NAT 2024-3 CB	5 000	500 000	521 265	0,17%
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024-2 CC TF	15 000	1 500 000	1 605 007	0,53%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 068 949	0,35%

TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024-4 TF C	60 000	6 000 000	6 149 168	2,02%
TNGCLJS7FYQ8	EMP NAT 2024-4	40 000	4 000 000	4 099 445	1,35%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024-4 B	5 000	500 000	512 243	0,17%
TNFC8O7A98F4	EMP NAT 2024T3 CB TF	30 000	3 046 200	3 173 788	1,04%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT2023 T4 CB TF	70 000	7 119 000	7 290 406	2,39%

AC1- B.2 Emprunt d'Etat			3 936 000	4 029 343	1,32%
--------------------------------	--	--	------------------	------------------	--------------

TN0008000580	BTA Octobre 2026 6,3%	4 000	3 936 000	4 029 343	1,32%
--------------	-----------------------	-------	-----------	-----------	-------

AC1-C Autres valeurs (titres OPCVM)			14 624 387	15 079 403	4,95%
--	--	--	-------------------	-------------------	--------------

TNOVYWALSB95	FCP AFC AMANETT	68 617	7 948 077	8 254 419	2,70%
--------------	-----------------	--------	-----------	-----------	-------

TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	130 000	3 062 410	3 094 390	1,02%
--------------	------------------	---------	-----------	-----------	-------

TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	6 300	1 012 883	1 045 769	0,34%
--------------	---------------	-------	-----------	-----------	-------

TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	830	885 674	904 807	0,30%
--------------	---------------------	-----	---------	---------	-------

TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	5 000	532 350	556 420	0,18%
--------------	------------------	-------	---------	---------	-------

TN0006840011	FIDELITY SICAV PLUS	1 250	199 604	207 485	0,07%
--------------	---------------------	-------	---------	---------	-------

TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	523 195	540 400	0,18%
--------------	-------------------------------	-------	---------	---------	-------

TN0004200937	GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	3 000	460 194	475 713	0,16%
--------------	------------------------------	-------	---------	---------	-------

Total du portefeuille titres			126 425 587	130 481 177	42,85%
-------------------------------------	--	--	--------------------	--------------------	---------------

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à **1 932 961 dinars** du 01/01/2026 au 31/03/2026 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/10/2024 Au 31/03/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2025
Revenus des obligations de sociétés	1 368 110	244 116	2 331 613
Revenus des emprunts nationaux	532 815	248 904	1 256 322
Revenu des emprunts d'Etat	32 035	-	-
Dividendes	-	-	15 920
Total	1 932 961	493 020	3 603 855

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **154 161 458 dinars** et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
Billets de trésorerie	4 948 516	-	-
Certificats de Dépôt	33 956 062	53 790 224	39 486 064
Autres placements	114 800 602	91 517 457	131 850 913
Intérêts courus sur compte de dépôt	456 278	155 098	242 055
Total	154 161 458	145 462 779	171 579 032

AC2-A-1 Billets de trésorerie :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
TNMWSN10J2J0	Magasin général 100j	9,3%	Magasin Général	2 449 634	2 489 312	0,82%
TN7ON7KY3TW2	Magasin général 100j	9,4%	Magasin Général	2 449 107	2 459 204	0,81%
Total				4 898 741	4 948 516	1,63%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
TN36PTOMSUW6	CD_899_01/12/26	8,99%	BTL	4 661 672	4 776 886	1,57%
TNPSLMS97LR5	CD_899_22/10/26	8,99%	ATB	9 340 123	9 626 071	3,16%
TN350M11PRW3	CD_899_26/11/26	8,99%	BTL	9 340 123	9 561 916	3,14%
TN9KQKTR7500	CD_8_06/04/26	8,00%	Amen Bank	9 929 515	9 991 189	3,28%
Total				33 271 433	33 956 062	11,15%

AC2-A-2 Autres placements monétaires

Désignation	Taux	Banque	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
Dépôt à terme			81 000 000	83 736 102	27,50%
DAT 8,99% 20112026	8,99%	ATB	25 000 000	25 625 605	8,42%
DAT 8,99% 16042026	8,99%	ATB	6 000 000	6 088 669	2,00%
DAT 9,24% 03102025	9,24%	ATB	8 000 000	8 283 529	2,72%
DAT 9,25% 29052026	9,25%	ATB	12 000 000	12 746 893	4,19%
DAT 9,25% 29082026	9,25%	ATB	20 000 000	20 851 507	6,84%
DAT 9,74% 20042026	9,74%	ATB	10 000 000	10 139 899	3,33%
Pension livrée			29 500 000	31 064 500	10,20%
PLT10092684	8,40%	BTL	21 500 000	22 493 300	7,39%
PLT15052684	8,40%	BTL	8 000 000	8 571 200	2,81%
Total			110 500 000	114 800 602	37,70%

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **19 977 388 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **3 386 267 dinars** du 01/01/2026 au 31/03/2026 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2026	Du 01/10/2024	Du 01/10/2024
	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025	Au 31/12/2025
Revenus des certificats de dépôt	540 483	528 766	3 289 063
Revenus des Billets de Trésorerie	80 625	-	79 570
Revenus des autres placements	2 550 936	2 868 886	12 879 902
Revenus des comptes de dépôt	214 223	179 312	773 488
Total	3 386 267	3 576 964	17 022 023

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2026 à **63 311 dinars** et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
R/S sur achats de BTA	15 327	-	-
R/S sur achats Emprunt national	37 964	40 647	23 306
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	10 020	120 456	33 380
Total	63 311	161 103	56 686

PA1- Note sur les opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **97 845 dinars** correspondant au solde à payer au titre de la rémunération du gestionnaire.

Passif	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	97 845	75 681	52 228
Total	97 845	75 681	52 228

PA2- Note sur les autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **114 088 dinars** et s'analyse comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
Redevance CMF	26 033	17 403	27 544
Etat, impôts et taxes	27 772	16 725	33 676
Rémunération CAC	40 100	5 850	26 600
Jetons de présence	18 687	4 505	15 000
AFC frais de transactions	465	719	-
Publications	1 031	444	1 090
Total	114 088	45 646	103 910

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **730 462 dinars** correspondant à la rémunération du gestionnaire.

Charges de gestion des placements	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	730 462	479 154	2 689 831
Total	730 462	479 154	2 689 831

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **107 967 dinars** et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
Redevance CMF	76 725	50 329	282 531
Impôts et Taxes	13 704	5 336	48 408
Rémunération CAC	13 500	5 850	26 600
Jetons de Présence	3 687	4 505	15 000
Diverses charges d'exploitation	351	451	1 518
Total	107 967	66 471	374 057

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2026 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2025 (en nominal)</u>	254 244 700
Montant	254 244 700
Nombre de titres	2 542 447
Nombre d'actionnaires	1 296
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	122 622 900
Montant	122 622 900
Nombre de titres	1 226 229
Nombre d'actionnaire entrants	149
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	100 181 500
Montant	100 181 500
Nombre de titres	1 001 815
Nombre d'actionnaires sortants	85
<u>Capital au 31/03/2026</u>	300 117 710
Montant (en nominal)	276 686 100
Sommes non distribuables (1)	1 407 997
Sommes capitalisées (2)	22 023 613
Nombre de titres	2 766 861
Nombre d'actionnaires	1 360

(1) Les sommes non distribuables s'élèvent au 31/03/2025 à **1 407 997 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2026
Sommes non distribuables de l'exercice clos	1 098 150
1- Résultat non distribuable de la période	219 023
ü Frais de négociation de titre	-465
ü Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	219 488
2- Régularisation des sommes non distribuables	90 824
ü Aux émissions	570 776
ü Aux rachats	-479 952
Total des sommes non distribuables	1 407 997

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2026 à **22 023 613 dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2026
Sommes capitalisables de l'exercice clos incorporées au capital	20 237 326
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos incorporées au capital	1 786 287
Total des sommes capitalisées	22 023 613

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions AFC AMANETT SICAV. Le solde de ce poste s'élevant au 31/03/2026 à **4 353 692 dinars** se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2026
Résultat capitalisable de la période	4 480 799
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-127 107
Sommes capitalisables	4 353 692

6. AUTRES INFORMATIONS :

6-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Revenus des placements	1,922	1,955	8,113
Charges de gestion des placements	-0,264	-0,23	-1,058
Revenu net des placements	1,658	1,725	7,055
Autres charges d'exploitation	-0,039	-0,032	-0,147
Résultat d'exploitation	1,619	1,693	6,908
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,045	1,433	1,052
Sommes capitalisables de la période	1,574	3,126	7,960
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,045	-1,433	-1,052
Variation des +/- values potentielles/titres	0,079	0,093	0,093
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,000	0,014	0,340
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001
Résultat net de la période	1,699	1,799	7,340

6-2 Ratios de gestion des placements

Rubriques	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,24%	0,30%	1,02%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,04%	0,04%	0,14%
Résultat d'exploitation de la période / actif net moyen :	1,44%	2,24%	6,68%
Actif Net Moyen (En dinars)	310 842 138	157 346 711	262 719 022

6-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'AFC AMANETT SICAV est assurée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - intermédiaire en bourse, conformément aux orientations de placement définies par la SICAV. En rémunération de ses services de gestion, l'AFC perçoit annuellement une commission de gestion de 0,8% hors TVA de l'actif net de AFC AMANETT SICAV.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de l'actif de la SICAV. Le règlement effectif du gestionnaire se fait dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

6-3-2 Rémunération du dépositaire

En rémunération de ses services de dépositaire, l'ATB percevra une commission annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars hors TVA par an et un maximum de 40 000 dinars HTVA par an. Cette commission est à la charge du gestionnaire.